

B62 VÉHICULES TERRESTRES SE DÉPLAÇANT AUTREMENT QUE SUR RAILS

B62M PROPULSION PAR LE CONDUCTEUR DES VÉHICULES À ROUES OU DES TRAÎNEAUX; PROPULSION PAR MOTEUR DES TRAÎNEAUX OU DES CYCLES; TRANSMISSIONS SPÉCIALEMENT ADAPTÉES À CES VÉHICULES (aménagements ou montage des transmissions de véhicules en général B60K; éléments de transmission en soi F16)

Note

Dans la présente sous-classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:

- “transmissions” désigne toutes les parties depuis le premier élément sur lequel le conducteur applique directement son effort propulsif, p.ex. le pédalier, jusqu'à la roue porteuse motrice

Schéma général

PROPULSION

Des véhicules à roues à la main ou au pied: types de propulsion; structure des manivelles ou des leviers 1/00; 3/00, 5/00

Des motocyclettes ou vélomoteurs caractérisés par l'emplacement du moteur 7/00

Des traîneaux ou véhicules similaires 27/00

Des véhicules à roues ou traîneaux, par prise avec le sol, non prévus ailleurs 29/00

TRANSMISSIONS

Caractérisées par des éléments mécaniques rigides

chaîne ou courroie; roue dentée ou à friction; rouleau de friction 9/00; 11/00; 13/00

vilebrequin ou bielles; arbre rotatif 15/00; 17/00

Caractérisées par des éléments non mécaniques ou non rigides 19/00, 21/00, 23/00

Commandes de changement de vitesse 25/00

Propulsion par le conducteur des véhicules à roues (propulsion par tiges en prise avec le sol B62M 29/02)

- 1/00 Propulsion par le conducteur des véhicules à roues**
- 1/02 . par manivelles rotatives, p.ex. par pédalier (manivelles en soi B62M 3/00; immobilisables comme repose-pieds B62M 5/00)
- 1/04 . par leviers à mouvement alternatif, p.ex. leviers actionnés par le pied (immobilisables comme repose-pied B62M 5/00)
- 1/06 . entraînant un vilebrequin rotatif relié à l'axe d'entraînement autrement que par des bielles
- 1/08 . . entraînant directement une roue à rochet sur l'axe d'entraînement
- 1/10 . comportant des dispositifs permettant l'accumulation ou la restitution de l'énergie, p.ex. disposition de volants d'inertie
- 1/12 . actionnée à la fois à la main et au pied
- 1/14 . exclusivement à la main (manivelles à la main en soi B62M 3/00)
- 1/16 . . au moyen d'un guidon animé d'un mouvement de va-et-vient
- 1/18 . par mouvement de la selle du conducteur
- 1/20 . . avec moyens de propulsion additionnels par le conducteur
- 3/00 Structure des manivelles actionnées à la main ou au pied**
- 3/02 . de longueur réglable
- 3/04 . . à réglage automatique
- 3/06 . avec mouvement elliptique ou autre mouvement de rotation non circulaire
- 3/08 . Pédales
- 3/10 . . Pédales entièrement métalliques
- 3/12 . . avec réflecteurs (catadioptrés)

- 3/14 . Poignées pour manivelles actionnées à la main
- 3/16 . Accessoires
- 5/00 Leviers actionnés au pied ou pédaliers pouvant être immobilisés pour servir de repose-pieds** (immobilisation antivol B62H 5/10)
-
- 7/00 Motocyclettes ou vélomoteurs caractérisés par la position du moteur** (cadres caractérisés par la position du moteur B62K 11/00; moteurs à combustion en soi F02B; mécanismes de démarrage au pied ou analogues F02N)
- 7/02 . avec moteur entre roues avant et arrière
- 7/04 . . sous le cadre
- 7/06 . . directement sous la selle ou le siège
- 7/08 . avec moteur au-dessus de la roue arrière
- 7/10 . avec moteur au-dessus de la roue avant
- 7/12 . avec moteur à coté ou dans la roue motrice
- 7/14 . avec moteur sur un ensemble auxiliaire à roues, p.ex. remorque, side-cars (remorques B60P, B62D; side-cars B62K 27/00)

Transmissions

- 9/00 Transmissions caractérisées par l'emploi d'une chaîne sans fin, d'une courroie ou d'un organe similaire** (carters de chaîne pour cycles B62J 13/00)
- 9/02 . de rapport invariable
- 9/04 . de rapport variable
- 9/06 . . utilisant une seule chaîne, courroie ou organe similaire
- 9/08 . . . comportant une roue, motrice ou entraînée, montée excentriquement ou de forme elliptique; avec une roue motrice ou entraînée expansible

B62M

- 9/10 . . . comportant des roues de dimensions différentes engagées sélectivement par la chaîne, la courroie ou l'organe similaire
- 9/12 la chaîne, la courroie ou l'organe similaire étant déplaçables latéralement
- 9/14 les roues étant déplaçables latéralement
- 9/16 . Dispositifs de mise en tension ou de réglage pour chaînes, courroies ou organes similaires

11/00 Transmissions caractérisées par l'engrènement de roues dentées ou le contact de roues à friction (avec rouleau en contact avec la périphérie de la roue porteuse B62M 13/00)

- 11/02 . de rapport invariable
- 11/04 . de rapport variable
- 11/06 . . avec pignons à denture droite (B62M 11/14 a priorité)
- 11/10 . . avec pignons coniques (B62M 11/14 a priorité)
- 11/12 . . avec contact de roues à friction (B62M 11/14 a priorité)
- 11/14 . . avec engrenages planétaires
- 11/16 . . . incorporés au moyeu de la roue porteuse ou adjacents au moyeu
- 11/18 . . . avec plusieurs ensembles d'engrenages planétaires

13/00 Transmissions caractérisées par l'emploi de rouleau à friction, en contact avec la périphérie de la roue porteuse

- 13/02 . avec rapport variable, p.ex. avec rouleau de diamètre variable
- 13/04 . avec dispositifs pour mettre le rouleau au contact de la roue porteuse

15/00 Transmissions caractérisées par l'emploi de vilebrequins et de bielles

17/00 Transmissions caractérisées par l'emploi d'un arbre rotatif, p.ex. arbre à cardans

19/00 Transmissions caractérisées par l'emploi de dispositifs non mécaniques, p.ex. à fluide

21/00 Transmissions caractérisées par l'emploi d'éléments élastiques incorporés

23/00 Transmissions caractérisées par l'emploi d'autres éléments; Autres transmissions

- 23/02 . caractérisées par l'emploi de deux ou plusieurs sources distinctes d'énergie, p.ex. moteur et pédales

25/00 Commandes pour mécanismes de changement de vitesses spécialement adaptées aux cycles (commandes pour cycles actionnées par le conducteur, en général B62K 23/00; mécanismes de changement de vitesses F16H)

- 25/02 . avec systèmes de transmission mécanique, p.ex. par câbles, leviers
- 25/04 . . actionnés à la main
- 25/06 . . actionnés au pied
- 25/08 . avec systèmes de transmission électrique ou par fluide

27/00 Dispositifs de propulsion pour traîneaux ou véhicules similaires (poussés ou tirés par personnes ou animaux B62B, B62C; propulsion par le vent B62B 15/00)

- 27/02 . entraînés par moteur

29/00 Dispositifs de propulsion par prise avec le sol, pour cycles, traîneaux ou véhicules à roues propulsés par le conducteur, non prévus ailleurs

- 29/02 . employant des tiges venant en prise avec le sol